

DELIBERATION N° 81/196 : DECISION DE POURSUIVRE LES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AMENAGEMENT
DE LA RUE DE LA GARE/MARCHE SCREG

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, donne lecture d'une lettre émanant de la Direction Départementale de l'Équipement, relative à la décision de poursuivre les travaux d'aménagement de la rue de la Gare et de la création d'un nouveau pont-rails.

Il rappelle à l'Assemblée que cette décision avait été prise lors de la réunion de la Commission d'ouverture des plis et était explicitée dans le rapport de présentation du 20 Mai 1981, envoyé en Mairie le 5 Septembre 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer les quatre exemplaires Modèle N° 16c, adressés par la Direction Départementale de l'Équipement à la Commune de LUDRES, concernant la décision de poursuivre les travaux, qui sera notifiée à l'entreprise SCREG par la D.D.E., au reçu de ces documents dûment signés.

- rappelle que cette décision consiste à poursuivre les travaux faisant l'objet du présent marché au delà de la masse initiale de 619 315 F H.T., mais ne pouvant excéder un montant limite fixé à 700 522 F 48 H.T., soit 823 814 F 43 T.T.C.